

Charte du bon usage des Espaces Numériques de Travail

Les applications Pronote et SACoche sont ouvertes aux membres de la communauté éducative et à l'ensemble de ses partenaires ; son but est de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale.

Elles offrent différentes fonctions essentielles :

- L'accès aux emplois du temps des élèves ;
- L'accès à son travail personnel ;
- L'échange et la communication internes (service de messagerie et de diffusion d'information) ;

L'accès et le suivi des évaluations sont réalisés sur SACoche.

Elles se caractérisent par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, domicile, etc...), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Elles ont pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques potentiels que peut représenter l'usage d'Internet.

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation.

En tant qu'utilisateur, vous en acceptez les conditions et vous vous engagez à en respecter les modalités.

1 – A qui s'applique la charte ?

La charte s'applique à toute personne qui s'est vue remettre un code d'accès et un mot de passe pour accéder à Pronote ou SACoche, qu'elle soit:

- collégien ;
- enseignant ;
- personnel administratif ;
- personnel technique ;
- parent d'élève ;
- chef d'établissement ;
- personnel de vie scolaire,
- partenaire et intervenant publics ou privés.

2 – La mise à disposition des services

Elle ne peut être effectuée que par les administrateurs de l'établissement.

3 – Les droits d'accès

L'accès à Pronote ou SACoche se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et inaccessibles.

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de la conservation et de la confidentialité de cet identifiant et de ce mot de passe.

Afin de renforcer la sécurité de l'accès, il vous est vivement conseillé de modifier votre mot de passe.

4 – Vos responsabilités en tant qu'utilisateur

Dans tous les services où vous avez la possibilité de stocker des données personnelles, en particulier dans l'agenda, la messagerie et les espaces personnels, vous êtes le seul à pouvoir consulter ces données.

Le collègue ne peut s'autoriser à intervenir sur ces espaces privés qu'à la demande des autorités judiciaires. En ce qui concerne les applications scolaires propres (notes, absences...), vous n'avez accès qu'aux informations qui vous concernent, ou qui concernent les personnes dont vous êtes le responsable.

5 – Vos données personnelles

Pour la création et l'utilisation de votre compte, des traitements automatisés de données à caractère personnel, au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, ont été nécessaires.

Ces données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire et, en tout état de cause, sont supprimées dans un délai de 3 mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte.

L'annuaire central des applications qui regroupe l'ensemble de ces informations correspond à un schéma national défini par le Ministère de l'Éducation Nationale et pour lequel la CNIL a rendu un arrêté (novembre 2006).

6– Le respect de la loi

En tant qu'utilisateur, vous vous engagez à respecter la loi lorsque vous utilisez les applications, notamment :

- > en respectant le droit des personnes,
- > en ne portant pas atteinte à la vie privée d'autrui,
- > en veillant à ne pas laisser diffuser de propos injurieux ou diffamatoires,
- > en respectant l'intégrité morale des mineurs,
- > en respectant l'ordre public,
- > en veillant à ne pas laisser diffuser les applications des propos discriminatoires, ou faisant l'apologie de crimes ou de délits ;
- > en ne diffusant pas des documents ou des propos contraires à la neutralité de l'école ;
- > en respectant le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Le non-respect des engagements pris en acceptant cette charte expose le contrevenant, selon les cas, à des limitations d'accès aux applications, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement du collège, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait. S'agissant d'un élève, les représentants légaux en seraient informés.

8 – Le respect de l'intégrité des services

En tant qu'utilisateur, vous vous engagez :

- > à ne pas communiquer à un tiers vos codes d'accès personnels,
- > à ne rien faire pour tenter d'altérer le fonctionnement normal des applications et du matériel mis à votre disposition dans l'enceinte de l'établissement,
- > à ne faire aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité mises en place pour en assurer le bon fonctionnement ou de saturer les ressources,
- > à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus...),
- > à ne pas tenter de vous introduire dans des espaces des applications auxquels vous n'avez pas le droit d'accéder. Si vous y parvenez de façon involontaire, vous vous engagez à en sortir dès que possible,
- > à ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré.

9 – Messagerie et communication sur Pronote

« Le droit à la déconnexion est le droit pour un salarié de ne pas être en permanence joignable pour des motifs liés à l'exécution de son travail. Ce droit lui assure ainsi la possibilité, en dehors de ses heures de travail, de se couper temporairement des outils numériques lui permettant d'être contacté dans un cadre professionnel (smartphone, internet, email, etc.), selon des modalités définies à l'échelle de l'entreprise. »

Ainsi dans un souci de respect de ce principe et de régulation des échanges entre les différents utilisateurs de la messagerie,

en tant qu'utilisateur vous vous engagez :

- > à respecter la loi (voir paragraphe 6)
- > à utiliser principalement les adresses mail et la messagerie Pronote du collège et de la Vie Scolaire pour communiquer avec l'établissement,
- > à utiliser principalement les adresses mail professionnelles des enseignants et de leur messagerie Pronote pour communiquer avec eux.

En tant qu'utilisateur vous vous autorisez :

- > à donner une réponse à un message dans un délai qui ne remet pas en cause le droit à la déconnexion.

10 – Nétiquette

Nétiquette définit les règles de conduite et de politesse recommandées sur les médias de communication mis à disposition par Internet : « l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes dans le réseau, notamment lors des échanges dans les forums, par courrier électronique et dans les réseaux sociaux. ».

En tant qu'utilisateur vous vous engagez donc à communiquer avec :

- > Prudence
- > Respect
- > Clarté
- > Concision
- > Courtoisie